VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Robin PRÉTOT, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs les élus, bonjour à toutes et à tous. Il est 9 heures. Nous allons pouvoir ouvrir le premier Conseil municipal de cette nouvelle mandature. Nous allons commencer par désigner un(e) secrétaire de séance. Étant donné l'ordre du jour, je propose à Mme Bérengère Pons-Follea d'être notre secrétaire de séance. Si elle veut bien me rejoindre.

Nous allons pouvoir procéder à l'appel des présences.

Madame Bérengère PONS-FOLLEA, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :
Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Damien BROC.

Pouvoirs :

Manon BENCHENAFI donne pouvoir à Michèle LEBAN
Emmanuelle TAUPIN-MAYOR donne pouvoir à Suzel AYOT

***

A – Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, je voudrais procéder à quelques communications préalables qui seront plus courtes que d'habitude et, à mon avis, vous intéresseront en tant qu'élus.

D'abord, j'ai entamé, suite à ma prise de fonction, des discussions avec l'État, j'ai entamé une discussion assez étroite avec le sous-préfet sur l'ensemble des dossiers qui nous concernent.

Je rencontrerai prochainement également le préfet de région, pour évoquer l'ensemble des sujets qui concernent notre territoire et la ville, ainsi que les services déconcentrés de l'État, notamment sur le PPRIF (Plan de prévention des risques d'incendies et de forêt), ainsi que la DREAL et la DDTM, notamment sur les projets du Parc de Boisgelin. Cela ne permettra de commencer à avoir une discussion et une analyse avec les services de l'État. Les échanges vont également bientôt commencer autour du pôle

aéronautique dont le Conseil d'administration va nécessairement changer, suite à la nouvelle mandature. Tout ceci est en cours.

En termes de relations extérieures, j'ai réuni vendredi dernier les cinq maires de l'ancien territoire du SAN Ouest-Provence, à savoir les maires de Miramas, Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Grans et Cornillon-Confoux. L'objectif de cette rencontre informelle était de se préparer à la Métropole et à l'élection de la Métropole, sur laquelle je vais revenir, mais aussi de faire connaissance parce qu'il y a deux nouveaux maires parmi les six concernés.

Globalement, l'échange a été largement productif, constructif et même positif. Quelles que soient nos sensibilités nos sensibilités politiques, nous sommes tous alignés avec l'idée d'avoir un bon voisinage, car nous sommes des communes avec des enjeux connexes, des enjeux d'infrastructure connexes et des enjeux de développement de ce territoire qui sont importants. Nous sommes tous alignés sur ce besoin de défendre ce territoire dans son potentiel de développement économique, dans son organisation et sa structuration financière vis-à-vis de la Métropole, puisque nous avons aussi toutes et tous des enjeux d'équilibre budgétaire à défendre.

Nous sommes plutôt en phase et avons entamé une première relation qui est positive et qui va en augurer d'autres qui le seront, je le crois, tout autant.

Cela me permet d'embrayer avec la Métropole, pour vous dire que nous avons, en la personne de Nicolas Isnard, un nouveau président au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. De par son statut, elle est un prolongement de la vie municipale et des 92 communes qui la composent. La Métropole est composée d'élus issus de tous les hémicycles des 92 communes.

Je veux à nouveau féliciter officiellement et redire mon profond soutien à Nicolas Isnard, maire de Salon-de-Provence, qui va incarner, dans cette Métropole qui a connu beaucoup de vicissitudes, la voix des maires, la voix des élus locaux. Il est dans une logique de rassemblement œcuménique, comme il le dit lui-même, au-delà des étiquettes partisanes, avec l'idée d'avoir une Métropole de bon sens, plutôt qu'une Métropole bloquée par des idéologies ou des rivalités qui pouvaient exister entre ses deux principales villes par le passé. Tout le monde s'est rendu compte que ce n'était pas viable. Nous avons eu un alignement de planètes et une convergence des analyses de tout le monde, que ce soit de Marseille, d'Aix et de toutes les autres villes périphériques, pour se dire que la Métropole devait marcher ; pour qu'elle marche, elle doit avoir une organisation très pragmatique au service des maires et des communes qui la composent.

C'est quelque chose de très positif d'avoir Nicolas Isnard, que je connais depuis très longtemps – c'est même un ami. J'ai été l'un des premiers, sinon le premier, à le soutenir officiellement. Il m'a d'ailleurs reçu pendant la semaine de transition. Je le remercie encore une fois de cette relation étroite, qui se traduit aujourd'hui par une représentativité assez forte de la commune d'Istres, puisque j'ai été élu, mardi dernier, 4e vice-président de la Métropole. Cette confiance qu'il m'a donnée m'honore, et témoigne de l'image et de la confiance qui est donnée à la ville d'Istres, qui est dignement représentée dans cette collectivité importante, la deuxième Métropole de France avec 2 millions d'habitants. On peut toutes et tous être fiers de la représentation de notre ville au sein de cette nouvelle gouvernance et de ce nouvel exécutif métropolitain.

C'était pour vous parler de la Métropole.

Je reviens aussi brièvement, mais je pense que nous aurons l'occasion d'en parler de manière plus détaillée dans les prochains jours, sur un dossier qui a trouvé un

écho dans la presse : le dossier Suez. Cela m'a d'ailleurs un peu choqué de découvrir ce projet dans la presse. Nous avons réuni, sous la houlette de l'adjoint à l'environnement M. Brezia, les équipes de Suez pour qu'elles nous fournissent un début d'explication sur ce projet qui ressemble à un incinérateur et qui ne nous convient pas du tout. Il y a donc eu ces premières explications. Des relations se sont tissées avec les services de l'État pour approfondir le sujet. Je demanderai à les recevoir pour un dernier tour de table, avant de rendre mon arbitrage définitif sur ce projet, qui va être ouvert en enquête publique. Il faudra voir comment la PFIL va se positionner officiellement sur ce projet auquel je suis quand même largement défavorable d'après mon analyse préalable.

Je ne veux pas non plus prendre de décisions hâtives. Je veux prendre le temps d'écouter toutes les parties, d'écouter les services de l'État, d'écouter tout le monde, mais ce qui m'a été donné à lire et à découvrir pour l'instant n'est pas de nature à m'encourager fortement à soutenir ce projet. On va donc se donner encore un peu le temps de rencontrer Suez, d'approfondir le sujet et ces discussions avec toutes les parties prenantes, y compris avec les villes voisines, qui m'ont aussi exprimé leurs inquiétudes, que j'entends. On va approfondir cela et je reviendrai publiquement dans les semaines qui viennent sur ce dossier Suez. Nous sommes très vigilants.

Cela fait huit jours que nous sommes en fonction ; vous voyez que cela va assez vite, c'est assez dense. Il y a une mise en place progressive et les dossiers ne manquent pas.

Ces huit jours ont été placés sous le signe du dialogue, d'abord avec les agents. J'ai rencontré mardi après-midi, comme je l'avais promis lors de mon discours d'investiture, l'ensemble des agents pour leur exposer la vision de notre nouvelle majorité, leur réaffirmer aussi la confiance que l'on a en eux dans le nécessaire accompagnement aux services publics que nous devons aux Istréennes et aux Istréens et à l'accompagnement technique pour la mise en œuvre de notre projet de mandat.

Nous allons instaurer une méthode plus transparente, plus équitable et plus rigoureuse, notamment en matière de dépenses publiques. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors du débat d'orientation budgétaire et du budget qui a été préparé par la mandature précédente et qui sera voté lors d'un prochain Conseil, très rapidement, avant la fin du mois, comme la loi l'exige.

Ce dialogue a eu lieu en interne au sein de l'administration, mais aussi politiquement avec les différents élus de l'opposition. J'ai réuni M. Broc et Mme Ayot, qui prend la présidence du groupe d'opposition, pour échanger sur le fonctionnement que l'on va avoir entre nous, pour leur dire que nous allons leur donner les moyens de travailler avec un secrétariat dédié, un bureau à l'Hôtel de Ville et un nouveau règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil municipal, dans lequel seront également définis les temps de parole et le temps d'expression dans *Istres Mag*, sur lequel nous allons travailler prochainement. Cela viendra dans un deuxième temps, mais cela a été l'occasion de faire une première conférence des présidents de groupe ou des représentants de groupes, pour préparer – c'est quelque chose que je veux avoir régulièrement avec vous – l'ensemble des dossiers du Conseil municipal, mais aussi avoir des échanges de fond sur les dossiers qui peuvent être en cours et sur lesquels il peut y avoir des questions.

Nous poursuivrons cet échange étroit avec l'opposition, dans un esprit constructif. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour avoir répondu à cette démarche au cours de cette semaine, puisque je les ai rencontrés ensemble, dans l'intérêt des Istréens. Je veux donc les remercier.

J'ai par ailleurs donné leur délégation aux adjoints élus. Nous avons aussi des conseillers municipaux avec des délégations. Je voudrais vous en donner la liste et vous dire qui est délégué à quoi au sein du groupe majoritaire. Je passe les adjoints que vous connaissez. M. Bessy sera conseiller municipal délégué au cadre de vie et à la nature en ville, Mme Tivoli sera conseillère municipale déléguée au handicap et aux solidarités, M. Venel sera conseiller municipal délégué aux relations avec les CIQ et à la vie associative, Mme Beneux sera conseillère municipale déléguée aux seniors, M. Rouat sera conseiller municipal délégué au développement économique et à l'industrie. Il m'accompagnera également au Conseil métropolitain puisqu'il y est élu aux côtés de Mme Lecat, de Mme Leban, de moi-même et aussi de M. Grimaldi pour l'opposition.

M. Bertrand Lemire sera conseiller municipal délégué aux affaires militaires et patriotiques et, à ce titre, correspondant-défense pour les relations avec la base et notamment le 25e régiment du génie de l'air et nos corps constitués. Karine Lavigne sera conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations, Mme Fatima Flores sera conseillère municipale déléguée au logement, à l'état civil, aux élections et aux opérations funéraires, Mme Cécile Gaudino sera conseillère municipale déléguée à l'attractivité de la ville et aux festivités, M. Cyril Andraud est conseiller municipal délégué aux animations et aux festivités d'Entressen, Mme Céline Brull est conseillère municipale déléguée à la réussite éducative et à l'école inclusive, Mme Emmanuelle Reynaud-Sue est conseillère municipale déléguée aux ports, aux étangs et aux activités nautiques, Mme Aurélie Pernelet est conseillère municipale déléguée à la santé et à la lutte contre la désertification médicale, M. Barrial est conseiller municipal délégué aux commerces de proximité, M. Romain Barroca est conseiller municipal délégué aux bâtiments, aux infrastructures, aux établissements recevant du public (ERP) et à la prévention des risques, Mme Manon Benchenafi sera conseillère municipale déléguée au sport-santé, Mme Clara Vitale sera conseillère municipale déléguée à la protection animale, M. Vincent Frau sera conseiller municipal délégué à la qualité des espaces publics et à l'aménagement urbain, M. Durand est conseiller municipal délégué aux loisirs et à la jeunesse, M. Maxime Javerzac est conseiller municipal délégué à la création culturelle, Mme Delia Robert est conseillère municipale déléguée à la démocratie participative et à la citoyenneté, enfin M. Clément Wajnberg-Kohn sera conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'identité provençale.

Voilà pour toutes ces délégations et ces missions que j'ai déjà confiées, par arrêté, à l'ensemble de la majorité municipale, que je remercie encore une fois de son investissement et de son accompagnement dans cette tâche immense qui nous attend.

Avant que l'on attaque l'ordre du jour, vous l'avez compris, le Conseil municipal de ce jour est un Conseil municipal de transition et d'installation. D'installation parce que, vous allez le voir, il y a un certain nombre de désignations à faire pour le bon fonctionnement de notre collectivité, qui vont se poursuivre lors d'un deuxième Conseil municipal avec les conseils d'école dont il va falloir désigner les représentants. Il va donc y avoir une série de représentativités à fixer. C'est aussi un Conseil de transition, avec des rapports et des documents qui vous sont présentés aujourd'hui mais qui sont des perspectives qui ne sont pas forcément les nôtres. Je parle notamment de l'exercice budgétaire, que l'on va évoquer, et d'autres sujets. Cela constitue en tout cas un point de départ pour agir, pour corriger, pour transformer et surtout pour mettre en œuvre la vision que nous portons pour la ville d'Istres.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour ces premières communications préalables. J'en viens à l'ordre du jour.

Vous avez pu prendre connaissance, mes chers collègues, de la liste des décisions valant délibérations qui ont été prises par mon prédécesseur. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Pardon. Vous avez raison de lever la main. Comme nous en étions convenu, l'opposition, vous avez bien sûr droit à un temps de parole, si vous voulez faire une expression préalable, en ce début de mandature.

Madame Ayot, vous avez la parole.

Mme AYOT.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, chers amis.

En ce jour de premier Conseil municipal, nous souhaitons saluer la participation des Istréennes et des Istréens à cette élection, ainsi que l'engagement de l'ensemble des candidats. Ce moment marque une étape importante de la vie démocratique de notre commune.

Ce Conseil municipal est aussi l'expression d'une diversité d'opinions, de sensibilités et d'attentes. Une part non négligeable des habitants d'Istres ne s'est pas reconnue dans la majorité aujourd'hui en place. Nous aurons à cœur de représenter cette voix, mais également celle des abstentionnistes et de tous ceux qui, demain, pourraient ne pas se retrouver dans les orientations retenues.

Nous assumons pleinement notre rôle d'opposition, une opposition responsable qui ne consiste ni à s'opposer systématiquement, ni à approuver sans réserves, mais à agir avec vigilance, exigence et esprit de responsabilité. Nous inscrivons notre action dans l'histoire et l'identité de notre ville. Istres s'est construite avec François Bernardini et ses équipes autour d'un ancrage fort, attaché à des services publics de qualité, à des politiques sociales ambitieuses et au soutien au tissu associatif, véritable moteur du lien social. Ces acquis doivent être préservés et consolidés. Nous nous opposerons à toute remise en cause de ces équilibres.

Nous serons également vigilants face aux décisions qui engagent l'avenir de notre ville : l'aménagement de notre territoire, la qualité de vie de nos quartiers, du centre ancien aux Heures Claires, de la Predina aux Salles, du Ranquet à Entressen, la préservation de notre environnement, notamment autour de l'étang de Berre, mais aussi le développement économique, condition essentielle de la formation et de l'emploi local.

Nous serons exigeants sur la gestion des finances publiques, sur la transparence des choix opérés ainsi que sur l'équité politique pour l'ensemble des Istréens. Nous porterons une attention particulière aux enjeux majeurs – la qualité des services publics, la sécurité au quotidien, la transition écologique, l'accès aux soins –, qui sont aujourd'hui au cœur des attentes de nos concitoyens.

Nous serons attentifs à toute insuffisance dans le développement économique, dans les infrastructures ou dans les politiques publiques, en nous appuyant notamment sur les données et les outils disponibles à l'échelle de notre Métropole et de la région.

Nous serons enfin constructifs. Chaque projet allant dans le sens de l'intérêt général trouvera notre soutien, mais lorsque les orientations nous sembleront contraires aux besoins des habitants ou à l'avenir d'Istres, nous les contesterons avec détermination. Nous

appelons la majorité municipale à faire vivre un véritable dialogue démocratique fondé sur l'écoute, le respect et la transparence.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous avoir reçus et de travailler ensemble sur les dossiers. La démocratie locale ne peut pleinement fonctionner que si toutes les voix sont entendues. Nous prendrons toute notre place dans ce Conseil municipal avec sérieux, sincérité, engagement et fidélité aux mandats que vous nous avez confiés, chers Istréens.

Nous vous remercions.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il une prise de parole de M. Broc ? Vous avez la parole.

M. BROC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je tiens, Monsieur le Maire, à vous féliciter de nouveau, ainsi que vos colistiers, pour votre victoire qui n'a pas manqué d'être franche.

Je vous souhaite de faire réussir Istres, de redresser les finances de la Ville et plus largement d'apporter le changement tant attendu par les Istréens, notamment en termes d'équité, équité de traitement en particulier parmi les agents municipaux. Je tiens dès à présent à vous remercier pour le respect que vous avez du pluralisme au sein de cette assemblée. Vous avez fait allusion aux discussions que nous avons eues mardi, à la mise à disposition d'un secrétariat, d'un local, etc. : c'est une forme de respect et de garantie de droit que vous accordez aux oppositions et je vous en remercie.

En ce qui me concerne, si vous me permettez de dire un mot, je veux remercier tous les électeurs RN qui ont accordé leur confiance à ma liste. Je tiens à saluer leur force de conviction, leur fidélité dans un contexte très particulier où le vote utile a joué un rôle majeur. Je m'engage tout simplement à porter leur voix et leurs aspirations au sein de cette assemblée. Même si notre résultat électoral n'a pas été à la hauteur de nos ambitions, je peux dire et je veux dire que j'ai largement, moi-même, ma liste et mes colistiers, nous avons largement contribué à l'alternance intervenue à Istres par un discours offensif et combatif.

S'agissant de la politique que vous mènerez, je la jugerai tout simplement sur pièces, sur vos actes, sur vos décisions. Je serai attentif, je serai même vigilant, mais j'entends être constructif dans l'intérêt d'Istres et dans l'intérêt des Istréens. J'appuierai tout ce qui ira dans le sens d'une gestion saine des finances de la Ville, à condition que cela ne se fasse pas au détriment des Istréens. J'appuierai tout ce qui ira dans le sens du renforcement de la sécurité des Istréens, en particulier en termes de mise en place de la brigade canine. J'appuierai tout ce qui ira dans le sens de la redynamisation économique de la ville, parce que, en fin de compte, l'enjeu crucial pour Istres est de redonner à la ville de la prospérité.

Revitaliser le centre-ville, qui est à présent très affaibli, renforcer aussi le pôle aéronautique qui, pour l'instant, il faut le dire, est sous-dimensionné par rapport à son potentiel réel... Revitaliser le centre-ville, c'est rouvrir sans doute un musée, c'est créer des places de parking. Ce sont des urgences, mais vous ne pourrez pas le faire en un seul jour.

Il y a un sujet d'actualité qui est important et qu'il faut essayer de stopper rapidement : Istropolis. Là-dessus, nous étions, je crois pouvoir le dire, tout à fait d'accord. Si je peux me permettre une question – vous me direz si vous pouvez y répondre maintenant ou plus tard –, je voudrais savoir, s'agissant d'Istropolis, ce que vous allez

pouvoir faire. Allez-vous pouvoir bloquer ce projet qui risque de porter un coup très grave au cœur de ville ?

Je n'en dis pas plus. Je vous remercie pour votre attention.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur Broc. La réponse sur Istropolis va être assez rapide puisque je me suis évidemment intéressé à ce sujet en arrivant, durant les huit jours qui nous séparent de notre installation.

C'est un dossier qui est essentiellement porté par l'EPAD Ouest-Provence, établissement public d'aménagement foncier de Ouest-Provence. Ce dossier se trouve plutôt là-bas que dans nos services. Comme nous allons prochainement intégrer l'EPAD Ouest-Provence et qu'il va y avoir la mise en place d'un nouveau Conseil d'administration, croyez bien que je serai vigilant, une fois que nous y serons, sur ce dossier et je ne manquerai pas de vous en rendre compte.

Merci beaucoup.

B – Décisions valant délibérations du 15 novembre 2025 au 27 mars 2026

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur les décisions valant délibérations ou pouvons-nous passer à l'ordre du jour ?

Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle le rapport numéro 1 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La parole est au rapporteur...

Pardon, il faut d'abord approuver le procès-verbal précédent, même si ce n'était pas durant la mandature.

A – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 décembre 2025

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

FINANCES

1- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Rapporteur : Mme LAVIGNE *(Lecture du rapport.)*

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions, des questions, des prises de parole ? *(Non.)*

Il s'agit de prendre acte. Je soumets au vote le fait de prendre acte. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

2- Débat sur les orientations budgétaires 2026

Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA *(Lecture du rapport.)*

M. le MAIRE.- Comme vous l'avez compris – c'était très clair –, la situation financière est très compliquée. Y a-t-il des remarques ou des prises de parole ?

Monsieur Broc, allez-y.

M. BROC.- Je voudrais d'abord que l'on clarifie les choses à propos de la régie Nexus, sur votre feuille de route. On comprend que, au niveau comptable, vous voulez mettre fin aux opérations de la régie Nexus dans le courant de l'année 2026, si je ne m'abuse. Les opérations comptables seraient reprises dans le cadre d'une régie SPIC, régie SPIC-loisirs/activité de loisirs.

Cela, c'est l'aspect comptable. Mais qu'en sera-t-il concrètement au niveau des activités réelles de Nexus ? Ce n'est pas une question piège que je vous pose ; c'est simplement pour savoir, étant entendu que la régie Nexus se pose des questions.

M. le MAIRE.- On se donne plusieurs options sur la situation de Nexus, sur son devenir et son évolution. La problématique que l'on a, c'est qu'il va falloir que l'on arbitre très vite. Quel que soit l'arbitrage que l'on va rendre, je ne veux pas oublier que, derrière, il y a quand même des gens qui travaillent et qui le font de bon cœur. Mais il y a une situation qui est très, très compliquée et qui n'est pas soutenable, comme cela vient d'être dit, à moyen terme ni même à court terme.

Il va donc falloir que nous trouvions une solution qui ne soit pas qu'une solution de transfert d'activités, mais aussi de gestion des personnels et des vies qu'il y a derrière. Nous allons donc arbitrer cela très vite. Nous sommes en train d'étudier plusieurs options. L'option du bowling en est une. Plutôt que d'arrêter ou tout fermer, il y a peut-être des choses à préserver. Nous pouvons peut-être le faire fonctionner différemment, dans le cadre d'un autre service public industriel et commercial, qui pourrait être le bowling. Nous essayons de trouver des palliatifs pour ne pas en venir à une situation trop brutale et trop dure. En tout cas, il faut que l'on soit agile et imaginatif assez vite parce que, avec 50 000 € de déficit supplémentaire par mois, le temps presse.

Il y a donc les chiffres ; il y a des vies ; il y a aussi les investissements passés qui ont été faits. C'est dommage de gâcher tous ces investissements. C'est un petit Tetris mental pour essayer de gérer tout cela. Nous allons essayer de le faire avec le plus de bon sens possible, avec les contraintes financières et dans les délais qui nous sont impartis.

Madame Sirerols, vous vouliez prendre la parole.

Mme SIREROLS.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Ce DOB 2026 s'inscrit dans un contexte de contraintes extérieures fortes et durables. Sur le fond, il confirme ce que nous avons assumé durant deux mandats : gérer Istres exige rigueur, lucidité et capacité à aborder des chocs nationaux incessants.

Un premier constat s'impose avec sérénité : le budget 2025 a été maîtrisé. Le niveau d'endettement demeure lui aussi maîtrisé. Votre rapport ne contredit pas notre lecture d'une dette pilotée et soutenable, instrument d'une stratégie de long terme qu'il vous appartient désormais de maintenir.

Nous ne minimisons pas les alertes, notamment sur les charges de personnel, mais la responsabilité oblige à dire que ces tensions sont elles aussi, pour partie, d'origine nationale. Il serait inexact de laisser croire qu'elles sont purement locales.

Je souhaite également rétablir une vérité : les chiffres prouvent que le théâtre, le parc urbain et le Domaine de Conclué ne sont pas financés par la ville. Dans les termes déformés du débat public, il est sain de revenir aux faits.

Sur vos orientations, nous exprimons une réserve majeure sur l'abandon de l'aide aux véhicules électriques. C'est un mauvais signal, contradictoire avec l'urgence écologique et le poids des carburants sur les ménages. De même, vous répétez que la climatisation des écoles n'est pas financée. Soit. Mais un constat n'est pas une politique. Face à une priorité, il vous appartient d'organiser une réponse plutôt que de déplorer une contrainte.

Enfin, vous annoncez une décision modificative de vos arbitrages. Ce sera le véritable moment de vérité, où les intentions deviendront des choix hiérarchisés. Au fond, ce DOB acte une gestion maîtrisée du passé et vous dote de réels leviers de réussite pour 2026.

Les contraintes sont réelles, mais elles ne sont pas nées ici et ne sont pas le fruit d'une légèreté du passé. Elles sont le cadre national commun à toutes les communes. Notre position sera donc celle du sérieux. Nous prenons acte de ce document. Des débats de fond interviendront au moment du vote du budget. Nous jugerons alors vos choix non sur leur tonalité, mais sur leur contenu.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Madame Sirerols.

Pardon mais il y a quand même beaucoup de déni dans l'intervention qui est la vôtre. Je veux bien que ce soit délicat dans votre posture, en sortant d'une majorité qui a participé depuis 50 ans à la gestion de cette ville, de dire que, aujourd'hui, tout va mal.

Je comprends bien que c'est délicat à dire mais la réalité, c'est que quand vous parlez de « dette maîtrisée », elle reste historique et n'a jamais été aussi haute à Istres. Quand vous parlez de tensions sur les ressources humaines qui ne sont pas liées qu'à la ville mais pour beaucoup à des phénomènes nationaux, je suis là aussi obligé de vous contredire. Mme Pons-Follea vous a donné des chiffres en comparaison avec d'autres communes de la même taille qu'Istres. Il y a une masse salariale qui est plus importante à Istres, et massivement plus importante qu'ailleurs. Nous avons près de 1 600 agents dans la commune. C'est important. C'est très important et ce n'est pas le fait d'une politique nationale. Il y a la volonté, qui a toujours été habillée, de dire que l'on recrute pour fournir un certain nombre de services publics. Moi, j'ai toujours émis des réserves face à cette analyse parce que je trouve qu'il y a aussi des services publics dans les autres villes qui ont moins d'agents et qui fonctionnent bien aussi.

Il faut se demander comment c'est soutenable. Il ne faut pas se dire, à l'instant T, au niveau du budget, quand je recrute, que je peux encaisser budgétairement ce recrutement, mais comment puis-je l'assumer sur le long terme, quand on sait que les recettes vont diminuer, et que, avec le GVT (glissement vieillissement-technicité), nos agents vont nous coûter de plus en plus cher ?

En termes d'investissement, on crée de grands investissements qui sont financés par d'autres ; mais les « autres », c'est toujours un peu le contribuable quand

même. Et il y a toujours une part d'autofinancement apportée dans chaque projet. Cet autofinancement est essentiellement constitué d'emprunts, pour nous.

Se pose ensuite la question des équipements. Certains, aujourd'hui, sont dans la propriété métropolitaine. J'espère qu'ils vont le rester et qu'on ne va pas essayer un jour de venir nous chercher pour nous dire que ce serait bien que nous les récupérions parce qu'il faudra en assurer les charges de fonctionnement.

C'est ce que j'ai dit, pendant des années, à ce Conseil municipal : c'est bien de faire des investissements, parce que c'est plus facile, c'est un autre budget et que l'on peut avoir des effets-leviers avec de la subvention qui vient de l'extérieur et qui vient d'autres collectivités. En revanche, lorsque ce sont des investissements qui sont portés en propre, dont on va être propriétaire et que l'on va devoir gérer derrière, c'est bien de prévoir la charge de fonctionnement pour entretenir ces investissements. Et là, généralement, il y avait zéro prospective. C'est aussi un sujet.

Sur l'aide aux véhicules électriques, oui, je peux comprendre. Honnêtement, c'est un choix politique, vous avez raison. Nous avons pris la décision de ne plus le faire parce que, budgétairement, quand on voit ce qui se passe... Je pense qu'il faut que l'on soit en capacité de dire que l'on va se recentrer sur nos missions essentielles de service public. La mission essentielle de service public n'est peut-être pas, pour une commune de 45 000 habitants, d'aider à l'acquisition de vélos électriques. Il y a d'autres services publics – je pense aux écoles et à plein d'autres choses – qui méritent notre attention et peut-être d'autres fléchages budgétaires. Cela peut paraître des petites économies mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. Nous avons besoin de cela.

Nous avons parlé de la climatisation dans les écoles ; ce n'est pas une complainte mais, quand on lance un marché qui n'est pas budgété financièrement et qui n'apparaît pas dans le budget... La climatisation qui devait être mise en place dans les écoles à partir de cet été, c'est 2,5 M€ qui ne sont pas dans les dépenses et qui ne sont pas non plus dans les recettes. C'est donc à nous de les trouver.

C'est une réalité, c'est un héritage. J'entends bien que tout n'était pas à jeter et je ne dis pas que tout était nul. Cela n'a d'ailleurs jamais été mon discours pendant la campagne électorale, mais il y a quand même aujourd'hui une réalité financière, budgétaire, que l'on doit assumer et qui n'est pas que le fruit d'une conjoncture économique nationale. Il y a des contraintes – Mme l'adjointe l'a dit, l'État baisse les dotations –, mais ce n'est pas nouveau, on le sait et cela va être de pire en pire. Même au niveau de la Métropole, il nous faut rester prudent.

Je parle en tant que quatrième vice-président, en phase avec la gouvernance actuelle, mais la Métropole a aussi des problématiques financières. Je reste vigilant, dans une vision à long terme, à ce qu'on ne vienne pas gratter à la porte des mairies pour compenser les difficultés financières de la Métropole : « on va moins vous donner parce que l'on a besoin de faire des économies ».

Il faut se préparer à tout, en particulier à l'imprévisible et surtout à l'imprévisible, dans les aspects financiers et budgétaires. C'est pour cela qu'il faut être encore plus prudent et c'est aussi pour cela – cela va être le point suivant à l'ordre du jour – que l'on va lancer un audit.

Madame Ayot ?

Mme AYOT.- Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, par souci de transparence, il serait intéressant, quand vous nous comparez à des communes comme Aubagne et

Salon-de-Provence, que, à côté de ces chiffres, il y ait aussi des services et que ce soit documenté. Pourquoi avons-nous aujourd'hui davantage d'agents que dans les villes voisines et à quel niveau ont-elles réduit ? Ont-elles des ATSM dans chaque école, etc. ? Ce serait au moins cette transparence.

De plus, concernant le dossier Nexus, vous faites comme si cela nous avait échappé ; cela ne nous avait pas du tout échappé. Effectivement, nous n'avons pas eu le temps, avec cette campagne électorale, etc., mais il était prévu, bien évidemment, de prendre le sujet à cœur afin de trouver une solution pour cet équipement qui a juste un an, qui n'a pas trouvé son public et qu'il faut restructurer et envisager d'une autre façon.

C'était juste ces deux points de vue. Quand vous comparez avec d'autres villes, c'est bien d'avoir des éléments à côté.

Monsieur Prétot, nous voterons en faveur de l'audit, parce que l'on pense que c'est un outil indispensable ; nous l'attendons avec impatience.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Encore une fois, sur Nexus, ce n'est pas moi qui l'ai imaginé et ce n'est pas moi qui l'ai conçu. C'est un échec et je suis ravi que vous ayez cette honnêteté de le partager. Maintenant, comment gère-t-on la situation ? Nous allons essayer de gérer cela le mieux possible.

Monsieur Broc ?

M. BROC.- Très brièvement.

Je vois dans vos objectifs que vous voulez stabiliser la pression fiscale. C'est très intéressant, sauf que les bases cadastrales, la valeur locative des biens immobiliers, vont être augmentées de 0,8 % cette année, de mémoire. Vous allez maintenir les taux, très bien, mais même en les maintenant, cela signifie que la pression fiscale qui pèse sur les Istréens certes ne va pas beaucoup augmenter, mais elle va augmenter.

De plus, nous apprenons aujourd'hui que les Français vont, en 2026, s'appauvrir. Ils vont s'appauvrir, c'est-à-dire que les Français vont perdre 0,7 % de pouvoir d'achat. Ce sont les statistiques qui le disent. D'autre part, on sait que la pression fiscale est déjà, à Istres, extrêmement élevée. On en a souvent discuté pendant la campagne électorale mais nous avons quand même des taxes foncières, pour certaines maisons individuelles, de 3 000 ou 4 000 €.

Pour apporter simplement un bémol, en maintenant les taux d'imposition, vous ne stabiliserez pas la pression fiscale.

M. le MAIRE.- Je l'entends, Monsieur Broc. Il y a la part de ce que nous pouvons gérer et il y a la part, sur ces taxes foncières, qui ne dépend pas de nous et qui dépend d'autres, de la revalorisation des bases locatives ou de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et autres. Je ne peux pas compenser là où les autres augmentent en permanence. Je ne prends personne à défaut, puisqu'on l'a répété pendant cette campagne. J'ai toujours dit qu'on ne pourrait peut-être pas se permettre d'annoncer dès le début qu'on allait baisser la taxe foncière, tant que l'on ne connaît pas la situation financière de la ville.

Aujourd'hui, même si l'audit n'est pas encore lancé, la réalité nos finances ne nous permet pas de baisser, pour essayer de compenser la revalorisation des bases locatives et éviter la pression fiscale sur les gens. Je ne peux pas être celui qui en est le comptable et le responsable, parce que cela ne dépend pas de nous. En revanche, la

situation financière qu'il faut gérer, les agents qu'il faut aujourd'hui rémunérer dans la collectivité, cela dépend de nous. C'est aujourd'hui beaucoup trop contraint pour pouvoir se permettre un tel niveau de baisse des recettes. J'ajoute, sur ce débat d'orientation budgétaire et cela a été dit en filigrane par Mme l'adjointe, qu'il y a des recettes qui apparaissent pour équilibrer ce budget, qui sont aussi liées à des ventes foncières en vue de construire. Vous connaissez mon appétence pour le bétonnage, qui est équivalente à zéro. Mais la réalité est que c'est un peu piégeux, sur ces projets qui sont déjà lancés. Autant en termes d'urbanisation, nous sommes en train de remettre beaucoup de choses en question, mais ce qui doit par exemple se faire au niveau des immeubles de l'AFPA, la recette inscrite dans ce budget par la précédente mandature est de l'ordre de 15 M€. Si demain ce projet n'aboutit pas et que l'on fait tout pour l'empêcher, il faut donc trouver 15 M€. Vous voyez, c'est à des contraintes comme celles-là, de *realpolitik* j'allais dire, que l'on doit faire face. Cela rend l'exercice complexe.

C'est aussi pour ça que, pendant toute la campagne électorale, nous avons répété que nous n'augmenterions pas les impôts. Nous ferons tout ce qu'il faut pour ne pas avoir augmenté les impôts. On ne le fait pas aujourd'hui.

Maintenant, dès lors qu'on pourra se permettre – nous avons sept ans pour le faire – de les baisser pour rendre un peu de cet effort, parce que je partage largement votre avis sur la pression fiscale qui est mise sur les Istréens et les Istréennes et croyez-moi, je la subis aussi à titre personnel, dès qu'on pourra le faire, je serai, à titre personnel, le premier content.

Je paye 2 300 € de taxes foncières pour 110 m^2 en centre-ville. Comme cela, tout le monde le sait. C'est colossal. A titre personnel comme à titre de Maire, dès que nous pourrons rendre cet effort-là aux Istréens, nous le ferons avec grand plaisir. Simplement, la réalité financière et budgétaire de la commune aujourd'hui, à un instant T, après huit jours de mandat, ne le permet pas.

J'espère que l'audit va nous permettre de dégager des pistes pour y voir plus clair et soulager les finances de nos contribuables assez rapidement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est une prise d'acte. Il y a un vote aussi.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 42 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL-PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR.

ABSTENTION : 1 voix (BROC Damien)

3- Lancement d'un AUDIT
Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- Dans la prolongation des échanges que nous venons d'avoir, vous l'avez compris, l'idée est de lancer un double audit, un audit à la fois financier et budgétaire et un audit RH, de ressources humaines, pour voir quels sont les leviers que l'on peut utiliser dans l'organisation de la structure et du fonctionnement interne de l'administration pour optimiser, rationaliser, économiser un peu d'argent et gagner toujours plus en efficacité dans la gestion et l'accompagnement du service public que l'on doit aux Istréennes et aux Istréens.

L'idée est de recourir à un organisme extérieur, donc indépendant, neutre, qui va prendre quelques semaines, voire quelques mois, pour nous faire une analyse objective qui sera largement partagée avec vous toutes et tous, majorité comme opposition, de manière à pouvoir disposer d'un état de situation neutre qui puisse servir de point de départ pour, ensuite, soit modifier le budget si on doit le faire en cours d'année, soit préparer un nouvel exercice budgétaire qui s'appuie sur cette base et sur cette analyse, parce que vous vous doutez bien que voter un budget d'ici le 30 avril, comme le veut la loi, alors que l'on vient d'arriver, c'est compliqué.

La stratégie est simple. Pour ne pas bloquer le fonctionnement, nous allons voter et avancer avec ce qui a été fait. En revanche, nous lançons tout de suite un audit pour avoir des résultats et y mettre ensuite notre propre patte et nos propres arbitrages.

À nouveau, y a-t-il des remarques là-dessus ou est-ce que cela s'inscrit dans le prolongement de ce que l'on s'est dit ? Non ?

Je le passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

4- Fixation du taux des indemnités de fonction des élus
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Cette délibération vise à fixer les taux des indemnités de fonction des adjoints, des conseillers municipaux délégués, conformément au Code général des collectivités territoriales. Les taux proposés s'inscrivent strictement dans les plafonds réglementaires qui sont applicables à notre commune. Une équité est établie entre les adjoints, les conseillers municipaux de la majorité.

Les quelques différences que vous avez pu noter viennent du fait que certains conseillers sont également conseillers communautaires et peuvent donc cumuler avec une autre indemnité.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

J'ajoute que c'est classique et la même chose qu'avant. C'est juste que nous avons réparti l'enveloppe, qui est toujours la même, avec davantage de personnes puisque j'ai souhaité que l'ensemble des conseillers municipaux délégués qui ont une mission puissent bénéficier eux aussi d'une compensation financière.

C'est beaucoup de travail. Cela représente des frais, vous le savez. Nous sommes donc sur des indemnités qui sont individuellement plus basses, puisqu'il y a plus de

gens sur lesquels nous répartissons cette enveloppe, mais qui restent dans les mêmes proportions qu'auparavant.

Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

5- Majoration des indemnités de fonction des élus
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

M. le MAIRE.- C'est le prolongement, puisqu'il faut le voter en deux fois. C'est la majoration liée à la ville sous-préfecture.

Mme PONS-FOLLEA.- Exactement. C'est la majoration des indemnités. On applique la même logique en termes d'équité et de différences liées au fait que certains cumulent les mandats de conseiller communautaire.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

6- Indemnité au Maire pour frais de représentation
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Pour rappel, c'est une indemnité qui a pour but de prendre en charge les dépenses engagées par M. le Maire lors des représentations protocolaires. Le montant proposé cette fois-ci est de 7 000 € par an, versés mensuellement. À titre de comparaison, l'enveloppe budgétaire, lors du précédent mandat, était de 12 000 €. Nous avons fait le choix de la réduire à 7 000 € pour M. le Maire.

M. le MAIRE.- Merci. Vous avez tout dit. C'était un souci, même si cela paraît de l'économie de bout de chandelle, de montrer l'exemple. On est en train de dire que la situation financière est compliquée. Nous faisons aussi un effort. Le premier à faire des efforts, ce doit être moi. Ainsi, les indemnités de frais de représentation du Maire sont quasiment diminuées de moitié pour l'exercice de ce mandat.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

7- Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections (IFCE)
Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Mesdames et Messieurs, je propose au vote de cette première délibération celle de l'équité pour nos agents territoriaux.

Rien pour certains, un peu ou beaucoup pour les autres, voici ce qui était prévu pour rémunérer les agents de la ville d'Istres qui ont travaillé à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Aujourd'hui, parce qu'ils ont tous permis d'exercer la

démocratie, parce qu'ils ont tous travaillé dans les mêmes conditions, nous vous proposons une rémunération forfaitaire pour chacun des agents de la ville.

Cette rémunération est juste, équitable et transparente pour les 113 agents concernés. Je vous propose donc, chers collègues, de voter cette délibération comme symbole de changement de notre gestion mais aussi comme remerciement pour tous les agents qui font vivre le service public.

Merci à tous.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous remercie.

8- Mise à disposition de véhicules de service aux membres du Conseil municipal en application de l'article L.2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales
Rapporteur : Mme LEBAN *(Lecture du rapport.)*

M. le MAIRE.- Là encore, ce sont des délibérations classiques, obligatoires, pour vous dire que, effectivement, pas de voiture de fonction ou de voiture de service, mais de temps à autre, si j'en ai besoin, un chauffeur. Mais nous allons là aussi réduire, en passant de trois chauffeurs à un, quand il y en aura besoin dans le cadre de mes fonctions et des nombreux déplacements que je peux faire. Il n'y a rien de très extraordinaire.

Mme la directrice de cabinet a également renoncé, pour des soucis d'exemplarité, à sa voiture de fonction attitrée. Ce sera un véhicule de cabinet en *pool* qui sera utilisable par les différents membres du cabinet lorsqu'ils auront besoin de se déplacer sur les différentes réunions ou sites sur lesquels je les attends.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

9- Fonctionnement des crèches 2026 demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Monsieur le Maire, chers collègues. La présente délibération porte sur la demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant pour l'année 2026.

Le département accompagne les communes dans le financement des modes d'accueil collectif des enfants de 0 à 3 ans sous réserve du respect des conditions d'agrément et de déclaration des structures. L'aide est attribuée en fonction du nombre de places agréées sur la base d'un montant estimé à 220 € par berceau pour l'année 2026. Il vous est proposé, chers collègues, d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention et à signer l'ensemble des documents afférents.

M. le MAIRE.- Merci, Madame l'adjointe.

Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ?

Ce type de rapport est consensuel, évidemment.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

10- Relais petite enfance demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Cette délibération concerne la demande de subvention relative au Relais petit enfance, pour l'année 2026. Le Conseil départemental soutient les initiatives locales visant à améliorer l'accueil des jeunes enfants et à accompagner les familles, dans le cadre notamment du Schéma départemental des services aux familles et de la stratégie des 1 000 premiers jours.

La commune d'Istres s'inscrit dans cette dynamique, en lien avec les services de la PMI. À ce titre, c'est le Relais petite enfance Peter Pan, situé au CEC Les Heures Claires, qui participe à ce dispositif. Il vous est proposé, chers collègues, d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention et à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des remarques, des oppositions ou des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

11- Tarifs Direction petite enfance multi-accueils collectifs (M.A.C) et multi-accueils familiaux (M.A.F) à compter du 1er janvier 2026
Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- La présente délibération porte donc, comme vous venez de le dire, sur la mise à jour des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 aux structures d'accueil de la petite enfance, qu'il s'agisse des accueils, multi-accueils collectifs ou familiaux. Ces tarifs sont établis conformément au barème national fixé par la CAF en fonction des ressources des familles et de leur composition, avec un calcul sur une base horaire. Un plancher de ressources fixé à 841,62 € mensuels ainsi qu'un plafond à 8 500 € mensuels sont appliqués conformément aux dispositions en vigueur.

Il y a un tableau qui est présenté et nous vous proposons, chers collègues, d'approuver ces tarifs ainsi que leur mise en œuvre.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur les tarifs ?

Des remarques, des oppositions ou des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

12- Exonération des droits de place – marché des producteurs d'Entressen
Rapporteur : Mme LECAT

Mme LECAT.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, cette délibération porte sur l'exonération des droits de place du marché des producteurs d'Entressen. Le marché des producteurs d'Entressen participe depuis deux ans au soutien de notre agriculture locale

et à la promotion des circuits courts en offrant aux habitants des produits de qualité et de saison. Afin d'encourager son maintien et son développement dans un contexte de crise agricole, il est proposé à l'assemblée délibérante l'exonération de l'occupation du domaine public pour tous les exploitants.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Monsieur Broc.

M. BROC.- Évidemment, je suis tout à fait favorable à ce que l'on soutienne ce marché des producteurs pour favoriser la vente directe et aider nos agriculteurs. Simplement, je voulais savoir si nous pouvions appliquer la même mesure aux forains qui sont sur ce marché d'Entressen le vendredi. C'est un marché qui va mal, nous avons de moins en moins de forains. Ne pourrions-nous pas appliquer le même genre de mesures, qui ne coûteraient pas cher d'ailleurs ?

M. le MAIRE.- Je pense que l'on peut ouvrir la discussion. Je propose que, avec Mme Lecat et M. Bouterin, vous puissiez en discuter et vous voir. Attention au problème d'équité avec le marché d'Istres. Même si le marché d'Entressen a du mal, le marché d'Istres a lui aussi un peu de mal. Je ne voudrais pas que l'on crée une iniquité territoriale. Nous sommes là sur un marché de producteurs qui est temporaire, avec un public très spécifique. Ce sont des producteurs locaux, mais le marché d'Entressen ne concerne pas que des locaux. De même pour le marché d'Istres.

Je ne ferme pas la porte à votre idée. Je propose que nous l'étudiions avec les élus qui le souhaiteront, majorité comme opposition, avec toutefois cette petite réserve que j'émets sur la logique d'équité.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous remercie et je charge donc mes deux adjoints d'échanger avec M. Broc et d'autres élus, s'il y a besoin, pour approfondir ce sujet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13- Délégation au Maire – article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Cette délibération vise à donner à M. le Maire les moyens d'agir efficacement au quotidien tout en maintenant un contrôle du Conseil municipal *via* un compte rendu régulier.

On notera que par volonté de transparence, il y a eu une réduction sur le montant des emprunts que peut contracter M. le Maire sans soumission au Conseil municipal, montant qui a été limité à 2,5 M€ et qui était auparavant, il me semble, de l'ordre de 15 M€. Le Conseil municipal est donc appelé à donner délégation de pouvoir à M. le Maire pour la durée de son mandat et à l'autoriser, ou son représentant habilité, à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Effectivement, c'est le volume.

Délibération très classique en début de mandature. On vote une partie des délégations du Conseil municipal auprès du Maire pour pouvoir fonctionner dans l'urgence, puisqu'il y a toujours des documents un peu techniques à signer, des choses qui nécessitent l'approbation du Conseil municipal que l'on ne peut pas non plus réunir tous les deux jours. Il y a des procédures. L'idée est de pouvoir fonctionner rapidement. Cela fait partie des décisions valant délibérations que je vous ai lues concernant mon prédécesseur et que je vous lirai pour les prochains conseils municipaux, qui me concerneront si le Conseil municipal le veut bien.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Broc.

M. BROC.- Je comprends que le Maire ait besoin d'avoir les moyens d'agir et d'agir rapidement. Je l'entends tout à fait, mais je suis tout de même un petit peu réservé sur l'ampleur des transferts de délégation de compétences et surtout de certains seuils. Vous pourriez décider d'opérations de préemption jusqu'à 800 000 € par opération. Cela fait quand même beaucoup. Je pense qu'il faut trouver un bon équilibre entre les compétences qui doivent être réservées aux délibérations du Conseil municipal et les nécessités pour un maire d'agir efficacement. J'ai donc une petite réserve là-dessus.

M. le MAIRE.- Je l'entends. Sachez que cela a déjà été bien réduit par rapport à ce qui existait avant. Sur la partie que vous évoquez, les préemptions, M. l'adjoint à l'urbanisme va pouvoir vous en dire un mot. Mais ce n'est pas parce que la fenêtre de tir est ouverte que cela veut dire qu'on va le faire. En revanche, on peut se retrouver dans une situation où, tout à coup, il y a un commerce... Je pense plus à des commerces ou à des choses qui peuvent avoir lieu dans le centre-ville. Si l'on voit qu'il y a des opportunités foncières qu'il faut pouvoir saisir tout de suite, si l'on attend le Conseil municipal... 800 000 €, cela peut être un immeuble. Cela veut dire qu'il faut ouvrir l'enveloppe. Je vous en rendrai compte, évidemment, mais s'il faut s'ouvrir la possibilité juridique de pouvoir le faire. Cela ne veut pas dire que l'on va le faire. Heureusement, parce que 800 000 €, c'est important.

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme.

M. PLANELLES.- Je vais très peu ajouter.

Bonjour, Monsieur Broc, Mesdames et Messieurs.

Par rapport à la préemption, c'est tout simplement que nous avons des délais restreints. Il nous faudrait réunir de toute urgence le Conseil municipal pour pouvoir rendre une décision. Cela existe dans toutes les collectivités.

Je n'ai pas plus à dire.

M. le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention de M. Broc**.

Le rapport est adopté.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 42 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL-PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain

VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR.

ABSTENTION : 1 voix (BROC Damien)

14- Renouvellement de la demande de classement de la commune en station de tourisme
Rapporteur : M. BALDYS

M. BALDYS.- Il est rappelé au Conseil municipal que, par arrêté préfectoral numéro 2024-005 du 1er décembre 2025, la commune d'Istres a obtenu sur présentation d'un dossier réglementaire son renouvellement en qualité de commune touristique. Cette dénomination est nécessaire pour que la commune puisse postuler au renouvellement de son classement en station de tourisme qui se définit par la reconnaissance d'une politique d'excellence sur son territoire en matière d'offres et d'accueils touristiques. Le dossier est soumis à l'avis de la préfecture des Bouches-du-Rhône, seule compétente dans l'instruction des demandes.

Il est prévu par le Code du tourisme que la délibération sollicitant le classement en station de tourisme soit jointe au dossier, ainsi qu'un courrier déclaratif de l'Agence régionale de la santé en matière d'hygiène publique sur le territoire. Le Conseil municipal est appelé à approuver le principe de renouvellement du classement de la commune en station de tourisme, déclarer que la collectivité est conforme aux législations et réglementations sanitaires en vigueur, autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions là-dessus ? Je pense que c'est un label important pour la ville, qu'il faut soutenir et encourager.

Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

15- Création de commissions municipales facultatives thématiques
Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- Avant d'aborder un Conseil municipal, l'ordre du jour est souvent étudié lors de différentes commissions que nous pouvons créer. L'objet de cette délibération est de vous proposer la création de quatre commissions thématiques et d'en élire ensuite les membres.

La première commission sera celle de l'aménagement et du développement du territoire. Le nombre de membres est fixé à 12.

La commission suivante est celle de la sécurité, des finances et de l'administration, dont le nombre de membres est fixé à 9.

La troisième est celle des solidarités, de la santé et de la cohésion sociale, dont le nombre de membres est fixé à 11.

La quatrième et dernière commission, celle de la vie de la cité dont le nombre de membres est fixé à 14.

Il est précisé que chaque membre d'une commission peut faire partie de plusieurs commissions, même si le but n'est pas non plus de se surcharger de commissions. Il s'agit d'aller au plus efficace pour celles et ceux qui ont des compétences et responsabilités aux délégations particulières.

Évidemment, dans l'ensemble – cela résulte de l'échange que j'ai eu avec eux – il y aura une représentativité évidente des groupes d'opposition. Il y aura deux postes, je crois, pour le groupe de Mme Ayot et un pour M. Broc dans chaque commission.

Y a-t-il des questions ? Des interventions ?

Des oppositions ou des abstentions ?

Les commissions municipales sont donc créées à l'unanimité. Je vous remercie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

16- <u>Fixation du nombre des membres du Conseil municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S</u>
Rapporteur : M. LE MAIRE

<u>M. le MAIRE</u>.- C'est un peu plus contraint, c'est fixé par la loi, avec la majorité au plus fort reste.

Il en résulte que le Conseil d'administration du C.C.A.S comprend le Maire qui en est président de droit, quatre membres élus par le Conseil municipal et quatre membres nommés par le Maire mentionnés dans l'article L.123-6 du Code de l'action sociale des familles. Ce sont souvent des associations et personnels qualifiés. Les modalités de désignation concernent principalement des associations sociales ou familiales régies elles aussi par le Code.

Les membres nommés doivent obligatoirement inclure un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), un représentant des associations d'insertion et de lutte contre les exclusions, un autre représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un dernier représentant d'associations de personnes en situation de handicap. Après le renouvellement du Conseil municipal, qui doit avoir lieu dans les deux mois, il me faudra désigner par arrêté les représentants parmi les propositions des associations.

Considérant que le Conseil municipal doit fixer par délibération le nombre total des membres qui concernent ce Conseil municipal, je vous propose de fixer à neuf le nombre d'administrateurs au sein du C.C.A.S, soit quatre conseillers municipaux et quatre représentants des associations familiales.

Cela fera donc, à la majorité du plus fort reste, trois membres pour la majorité et un membre pour l'opposition.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Des oppositions ou des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

DÉSIGNATIONS

17- Désignation des membres des commissions municipales thématiques

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant à la désignation des membres dans les commissions municipales que nous venons de créer. Je rappelle qu'elles sont au nombre de quatre.

Le Maire étant président de droit de ces commissions, il faudra désigner, lors de la première réunion, des vice-présidents. Après échange avec les différents groupes d'opposition pour voir la répartition et les noms, les noms me sont parvenus – je vous remercie de me les avoir transmis – pour désigner les membres.

C'est normalement un vote à bulletin secret mais s'il y a l'unanimité du Conseil municipal, nous pouvons procéder à main levée. Je propose que nous gagnions du temps et de l'efficacité. Êtes-vous favorables à un vote à main levée pour ces désignations ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Nous allons pouvoir désigner à main levée les membres pour les commissions suivantes :

Commission aménagement et développement du territoire : siègeront pour la majorité M. Planelles, M. Bouterin, M. Brezia, Mme Lecat, M. Rouat, M. Barrial, M. Bessy, M. Frau, Mme Vitale et pour l'opposition Mme Ayot, M. Grimaldi et M. Broc.

Commission sécurité, finance et administration : seront membres de la majorité M. Vienot, Mme Leban, Mme Pons-Folléa, M. Barroca, M. Lemire, Mme Flores. Pour l'opposition, ce seront Mme Sirerols, Mme Taupin-Mayor et M. Broc.

Commission solidarité, santé, cohésion sociale : pour la majorité, ce seront Mme Sophie Declercq, Delphine Pellafigue, Manon Benchenafi, Céline Brull, Mme Beneux, Mme Tivoli, Mme Pernelet, Mme Lavigne et pour l'opposition Mme Bellay, Mme Santini et M. Broc.

Commission vie de la cité : y siègeront M. Delon, M. Baldys, Mme Miguel-Paredes, M. Durand, M. Venel, M. Javerzac, M. Wajnberg-Kohn, M. Andraud, Mme Robert, Mme Gaudino, Mme Reynaud-Sue et pour l'opposition Mme Ayot, M. Gibaud et M. Broc.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autres candidatures. Je soumets donc cette composition aux voix.

Qui est contre ces désignations ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Vous êtes donc toutes et tous désignés dans ces commissions à l'unanimité. Je vous remercie et félicitations à tous.

18- Élections des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- Je rappelle qu'il y a quatre places. C'est à la majorité, comme le veut la loi, du plus fort reste.

Cela fait donc trois places pour la majorité et une place pour l'opposition qui suit obligatoirement la majorité dans l'ordre du tableau. Là encore, je soumets au vote la proposition de désigner à main levée, à l'unanimité, pour éviter d'avoir un scrutin secret.

Qui est contre cette désignation à main levée ? Qui s'abstient ?

C'est adopté. Je vous remercie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous propose donc de désigner, pour siéger au sein du C.C.A.S, Mme Pellafigue, Mme Tivoli, Mme Beneux et Mme Santini.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas. Je soumets donc cette proposition aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Mesdames, vous êtes donc membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. Félicitations et merci.

19- Élection des membres de la commission d'appel d'offres
Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- C'est un peu plus juridique. Pour rappel, cette commission est chargée d'analyser les marchés publics, d'examiner et d'analyser les dossiers de candidature et les offres, d'éliminer les offres non conformes à l'objet du marché, de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et d'attribuer le marché, de déclarer, s'il y en a besoin, les appels d'offres infructueux et de donner son avis, favorable ou non, sur l'engagement d'une procédure négociée par l'autorité compétente.

C'est, je crois, le même principe de la majorité au plus fort reste ou... non, c'est de la désignation. C'est accordé là aussi avec les oppositions.

Le Conseil municipal, vu les articles du CGCT dont je vous ai parlés, est appelé à élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la CAO et à préciser que chaque suppléant n'est pas nécessairement affecté à un membre titulaire. C'est volant, il n'y a pas une personne qui est suppléante d'une autre de manière désignée.

Même principe : c'est normalement un vote à bulletin secret mais je vous propose que l'on gagne du temps et je soumets à nouveau la proposition de voter à main levée.

Y a-t-il des oppositions à ce principe ?

Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Nous pouvons procéder à la désignation de ces membres à main levée.

Je vous propose donc, pour composer cette commission d'appel d'offres, en tant que membres titulaires, Mme Pons-Follea, M. Durand, Mme Leban, Mme Declercq, M. Grimaldi et, en tant que membres suppléants, M. Planelles, M. Lemire, M. Vienot, M. Rouat et M. Broc.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas. Je vous remercie et je soumets aux voix.

Qui est contre cette désignation ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté et les élus en charge sont donc désignés par le Conseil municipal à l'unanimité. Je vous remercie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

20- <u>Élection des membres de la commission de délégation de service public</u>
Rapporteur : M. LE MAIRE

<u>M. le MAIRE</u>.- La commission est composée de membres à voix délibératives qui ont pour mission – c'est une commission légale, prévue par la loi, et non une volonté communale – d'examiner les candidatures au regard des garanties professionnelles et financières et du respect de l'obligation de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, ainsi que l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Elle a également pour mission d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre de délégation de services publics, d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats, d'analyser les offres, d'émettre un avis et d'établir un procès-verbal d'analyse des offres, d'émettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global de la délégation de service public supérieure à 5 %.

Le Conseil municipal est appelé à élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants. Chaque suppléant n'est pas nécessairement affecté à un titulaire.

Nous devons procéder à bulletin secret. Je propose à nouveau de procéder à un vote à main levée.

Qui s'oppose à ce vote ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous remercie.

Nous pouvons donc procéder à une désignation à main levée. Je vous propose, en tant que membres titulaires, Mme Declercq, Mme Pellafigue, Mme Pons-Follea, Mme Leban, M. Gibaud et, en tant que membres suppléants, M. Lemire, M. Vienot, M. Planelles, M. Rouat et M. Broc.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas. Je soumets donc cette liste aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous remercie.

PERSONNEL

21- Création d'un poste d'administrateur territorial
Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Je vous propose la création de ce poste. Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et de mettre à jour le tableau des effectifs. Je précise que c'est un poste qui était déjà ouvert sur une DGA. C'est simplement le grade d'administrateur qui n'était pas ouvert dans la collectivité.

Je propose au Conseil municipal de se prononcer sur la création, dans la filière administrative, d'un poste d'administrateur territorial à temps complet, de décider la mise à jour du tableau des effectifs, précisant que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, et donc d'autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer le document afférent.

M. le MAIRE.- Merci, Madame la première adjointe.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de cette séance est épuisé, il était court. Nous aurons une deuxième séance qui sera beaucoup plus dense avec le vote du budget. Je vous précise d'avance qu'il risque d'y avoir – je vais vous le faire notifier dans la journée –, une modification de date pour le prochain conseil municipal initialement prévu le 28 avril.

Il faudra, je me tourne vers les services et mon cabinet, potentiellement et certainement le déplacer puisque nous avons été notifiés de la réunion d'un Conseil de Métropole le même jour. Il est compliqué de réunir des conseils municipaux en même temps que le Conseil de Métropole. Il va donc falloir déplacer ce Conseil municipal et certainement le repousser au 29 comme c'était prévu. Nous allons vous tenir au courant très rapidement, de sorte que chacun puisse s'organiser.

Je vous remercie pour l'esprit constructif qui a présidé à cette première séance et je vous dis à bientôt pour les prochaines. Merci au public d'y avoir assisté. Merci beaucoup.

Je récupère l'ensemble des élus, y compris l'opposition, pour une photo officielle du Conseil municipal que nous allons faire devant la salle des mariages.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 10 heures 19.

Le Secrétaire de séance,

Jocelyn PLANELLES

Le Maire d'Istres

Robin PRÉTOT

MAIRIE D'ISTRES
Bouches du Rhône